



SYNDICAT MIXTE DU SCOT

Comité Syndical du 8 avril 2015

DÉLIBÉRATION N°2015-3

Indemnité de conseil au comptable départemental

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

ETAIENT PRESENTS

Membres Titulaires : M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

Membres suppléants : M. Jacques SERZIAN, CAB – M. Éric KOEBERLÉ, CAB – M. Bernard TENAILLON, CCST – M. Roger SCHERRER, CCST

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Membres Titulaires : M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Christian CODDET, CCHS – M. René ZAPPINI, CCPSV

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Claire STUTZ, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – Mme Marie-Laure BERTHOMMÉ, SAGE Allan – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne QUENOT, AUTB

Pouvoirs :

M. Bernard LIAIS, CCST: pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB
 M. Christian CODDET, CCHS : pouvoir à M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS
 M. Pierre REY, CCTB : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

Titulaires : 9
Suppléants : 4
Pouvoirs : 3

Soit 13 présents et 3 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 26 mars 2015.

◆◆◆◆

INDEMNITE DE CONSEIL

S.C.O.T

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2014

Gestion de 360 jours
 (voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2011	183 286,39
Montant des dépenses exercice:	2012	73 304,39
Montant des dépenses exercice:	2013	84 557,34
	Total	341 148,12 €
	<i>Moyenne annuelle</i>	113 716,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	52,74	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	0,00	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	0,00	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	0,00	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	0,00	
	Total	167,07 €

<u>Taux de l'indemnité:</u>	100%	(Gestion de 360 jours)	soit :	167,07 €
				167,07 €
<u>Indemnité de budget :</u>				0,00 €

ETAT LIQUIDATIF

S.C.O.T

COMPTABLE PAYEUR

Paierie départementale du TERRITOIRE de
BELFORT
9 Bis Faubourg de Montbéliard
90016 BELFORT Cedex

CRÉANCIER

BRUNOL Annie
Payeur départemental
12506 70000 56038244173 31
CAFC VESOUL

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2014	
Taux de l'indemnité	100%	167,07
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		167,07 €

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	5,10%	12,30
R.D.S.	0,50%			0,82
1% solidarité				1,67
Montant net				152,28 €

Indemnité versée au titre de l'année 2014
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Cent cinquante-deux Euros et vingt-huit Cents

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2014.

Votants : 16
Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Belfort, le 17 AVR. 2015

**Le Président,
Jean-Marie HERZOG.**



**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture**

**Affiché le
au siège du Syndicat Mixte du SCOT.**

Préfecture du Terr. de Belfort
17 AVR. 2015
Service Courrier